

SYNTHÈSE

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 21 MARS

47 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'attribution d'une aide d'urgence de 100 000 € à la Croix-Rouge française pour venir en aide à la population ukrainienne victime de la guerre.
- L'approbation de la mise à disposition gratuite de casques de réalité virtuelle aux 108 EHPAD et 42 résidences autonomie du Département des Hauts-de-Seine. Ce dispositif a été expérimenté pendant plusieurs mois dans 4 structures, ses apports ont été soulignés de façon unanime par l'ensemble des usagers.
- L'attribution d'une subvention de 2 150 000 € au CROUS de l'académie de Versailles pour la création de 57 logements locatifs sociaux étudiants sur la commune de Saint-Cloud.
- L'attribution de 500 000 € à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Solidarités Entreprises Nord-Sud pour la réalisation de la 5^e phase du programme d'appui à la valorisation des productions locales du Zou au Bénin.
- L'attribution de 7 603 089 € à la commune de Châtillon (dont 5 587 500 € en investissement) dans le cadre de son contrat de développement (2022-2024).
- L'attribution de 2 300 575 € à la commune de Ville-d'Avray (dont 2 053 885 € en investissement) dans le cadre de son contrat de développement (2022-2024).
- L'attribution de 5 246 998 € à la commune de Chaville (dont 4,3 M€ en investissement) dans le cadre de son contrat de développement (2022-2024).

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

Coopération internationale – Ukraine – Aide d'urgence. L'assemblée départementale attribue à la Croix-Rouge française une subvention exceptionnelle de 100 000 €, pour contribuer au déploiement d'une action humanitaire d'urgence en faveur de la population ukrainienne victime de la guerre.

Coopération internationale - Programme d'appui Bénin - Année 2022.

L'assemblée départementale approuve l'avenant n°1 à la convention du 24 juin 2020 entre le Département et la SCIC SENS, pour la mise en œuvre de la troisième phase du programme de développement agricole au Bénin.

Les élus départementaux approuvent l'attribution d'une aide au titre de l'année 2022 à la SCICSENS (Société Coopérative d'Intérêt Collectif Solidarités Entreprises Nord-Sud) pour la réalisation de la cinquième phase du programme d'appui à la valorisation des productions locales du Zou au Bénin :

- 100 000 € alloués en section d'investissement,
- 400 000 € alloués en section de fonctionnement.

FINANCES – BUDGET

Immobilière 3F – Garantie d'emprunt.

Le Département des Hauts-de-Seine accorde sa garantie d'emprunt à Immobilière 3F à hauteur de 100% du prêt de 6 392 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre du financement d'un projet d'acquisition de logements sociaux situés 24 avenue Michel Ricard à Courbevoie.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Commune de Châtillon – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Châtillon. 7 603 089 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 5 587 500 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	DONT VALORISATION AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Création d'une ludo-médiathèque	3 200 000 €	-
Rénovation du stade municipal	312 500 €	-
Rénovation de la maison des arts et de la nature et de la maison du parc	625 000 €	-
Sécurisation des abords des collèges et des écoles	1 100 000 €	55 000 €
Extension de la vidéoprotection	350 000 €	-
Sous-total investissement	5 587 500 €	55 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 530 705 €
Relais d'assistantes maternelles/relais d'assistantes parentales	157 719 €
Activités culturelles	121 323 €
Activités sportives	140 127 €
Coordination gérontologique	65 715 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	2 015 589 €

TOTAL	7 603 089 €
--------------	--------------------

Commune de Ville d'Avray – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville d'Avray. 2 300 575 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 2 053 885 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	DONT VALORISATION AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Rénovation de la piscine	639 153 €	63 915 €
Aménagement de la maison forestière	280 564 €	14 028 €
Rénovation de l'église	659 222 €	-
Rénovation des menuiseries du « château de Thierry »	474 946 €	23 747 €
Sous-total investissement	2 053 885 €	101 690 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant de la subvention attribuée
Relais d'assistantes maternelles	3 033 €
Activités culturelles	103 125 €
Activités sportives	75 825 €
Coordination gérontologique	64 707 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	246 690 €

TOTAL	2 300 575 €
--------------	--------------------

Commune de Chaville – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Chaville. 5 246 998 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 4,3 M€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	DONT VALORISATION AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Réhabilitation du site de Maneyrol	3 500 000 €	-
Extension de l'école élémentaire Ferdinand-Buisson	800 000 €	40 000 €
Sous-total investissement	4 300 000 €	40 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	750 345 €
Relais d'assistantes maternelles et parentales	33 858 €
Activités culturelles	20 376 €
Activités sportives	86 445 €
Coordination Gérontologique	55 974 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	946 998 €

TOTAL	5 246 998 €
--------------	--------------------

Commune d'Antony – Avenant n° 3 au contrat de développement Département-Ville – 2020-2022.

Les dispositions de l'article 3 de la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2020 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 850 000 € pour l'opération de reconstruction de la crèche de l'Aurore sont retirées. L'assemblée départementale approuve l'attribution à la Commune d'Antony, au titre du contrat de développement Département-Ville 2020-2022, d'une subvention d'investissement complémentaire à hauteur de 850 000 € pour l'opération de construction d'un groupe scolaire et d'une crèche dans le quartier Jean-Zay. L'avenant au contrat de développement Département Ville d'Antony est approuvé.

Les conseillers départementaux approuvent l'attribution à la Commune d'Antony d'une subvention de fonctionnement de 49 800 € pour financer des actions au titre de la « politique de la ville ».

Contrat PPA – Villeneuve-la-Garenne. L'assemblée départementale approuve le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) de Villeneuve-la-Garenne, à conclure avec l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, l'État et les autres partenaires. Ce contrat de PPA est guidé par trois ambitions :

- mettre en place une gouvernance partagée pour permettre la réalisation d'un projet de territoire complexe,
- intégrer toutes les échelles pour désenclaver Villeneuve-la-Garenne,
- mettre la qualité environnementale au service du cadre de vie.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Habitat – Aides départementales aux particuliers. L'assemblée départementale accorde, au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé, 14 subventions d'un montant total de 31 743 €.

Subvention d'investissement – Logements sociaux pour étudiants (site des Malaquais – Saint-Cloud). L'assemblée départementale attribue au CROUS de l'académie de Versailles une subvention d'un montant de 2 150 000 €, pour la création de 57 logements locatifs sociaux étudiants situés au 3 avenue du Palais à Saint-Cloud, et financés en prêt locatif social. En contrepartie de cette subvention, 17 logements seront mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans. A cette subvention, s'ajoute une subvention complémentaire d'un montant de 350 000 € maximum calculée au prorata de l'éventuel dépassement de l'assiette subventionnable.

Participation et représentation du Département – Organismes de logements sociaux. La délibération n°4 de la Commission permanente du 20 septembre 2021 en tant qu'elle désigne le représentant du Département au sein de la SA d'HLM 3F Seine-et-Marne est abrogée.

L'assemblée départementale décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation des représentants du Conseil département au sein de l'Assemblée générale de la SCIC d'HLM SoliLogis.

Les élus départementaux approuvent les statuts de la SCIC d'HLM SoliLogis. L'acquisition par le Département d'une action, pour un montant de cinquante centimes d'euro, auprès de la SCIC d'HLM SoliLogis est approuvée. Mme Agnès Pottier-Dumas est désignée en qualité de représentant du Département des Hauts-de-Seine au sein de l'Assemblée générale de la SCIC d'HLM SoliLogis.

DESIGNATIONS

22.46 CP

Désignation de représentants – Commission départementale de la nature, des paysages et des sites. L'assemblée départementale décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

M. Yves Révillon, Mme Marie-Noëlle Charoy, M. Najib Benarafa sont désignés, pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au sein de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

SPORTS

Soutien au sport de haut niveau. L'assemblée départementale adopte le règlement relatif au dispositif d'attribution de subventions de fonctionnement aux clubs sportifs alto-séquanais, pour le parasport de haut niveau, à compter de la saison 2021/2022.

Les élus départementaux adoptent le règlement, relatif au dispositif d'attribution de subventions d'investissement aux clubs alto-séquanais pour le parasport de haut niveau, pour l'acquisition d'équipements adaptés, à compter de la saison 2021/2022.

Dans la perspective notamment des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Département des Hauts-de-Seine renforce sa politique de soutien au sport de haut niveau, à travers des dispositifs d'aides directes, tant en direction des clubs que des sportifs de haut-niveau.

L'assemblée départementale accorde des subventions pour un montant total de 717 000 € au titre de la saison sportive 2021/2022 :

- 500 000 € alloués à l'association Racing Club de France Rugby pour le fonctionnement du centre de formation sportive agréé du Racing 92,
- 217 000 € alloués à l'association sportive de Bourg-la-Reine (ASBR), pour sa section escrime, BLR 92, « le Club de fleuret des Hauts-de-Seine », dont 120 000 € pour soutenir le haut niveau sportif, et 97 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions annuel.

Voyages Sportifs – Subventions aux collèges. L'assemblée départementale attribue des subventions du fonctionnement pour un montant total de 63 000 € à 35 collèges pour l'organisation d'un voyage sportif, au titre de l'année scolaire 2021/2022.

TOURISME

Contrat de Destination – Paris Ville augmentée – Renouvellement. L'assemblée départementale approuve le contrat de destination « Paris, Ville augmentée » dont l'objet est de renouveler et dynamiser l'image de la destination Paris et d'élargir résolument l'aire géographique des pratiques touristiques. Le versement à l'Office de tourisme et des congrès de Paris (OTCP) de la contribution financière aux actions liées au contrat de destination « Paris, Ville augmentée » à hauteur de 7 000 € par an par le Département pour la période allant de 2022 à 2024 est approuvé.

Pass Malin Hauts-de-Seine / Yvelines – Modifications tarifaires. L'assemblée départementale approuve l'avenant n°3, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et le Château de Breteuil, relatif à la modification de l'offre tarifaire de ce dernier dans le cadre du *Pass Malin*. L'avenant n°3, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines, relatif à la description de l'offre et à la tarification concernant les établissements départementaux (Musée du Domaine départemental de Sceaux, Maison de Chateaubriand, Musée départemental Albert-Kahn) dans le cadre du *Pass Malin* est approuvé.

CULTURE

Subventions culturelles – Année 2022 – Equipements et réseau de lecture publique, CLEA, Plan musiques actuelles, Rock-en-Seine, art contemporain. L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris, au titre de l'année 2022, pour ses équipements et réseaux de lecture publique, d'un montant total de 54 345 €, ainsi réparti :

- 11 870 € alloués à la médiathèque Louis Aragon de Bagneux,
- 22 845 € alloués au réseau des médiathèques de Clamart,
- 8 950 € alloués à la médiathèque de Fontenay-aux-Roses,
- 10 680 € alloués à la médiathèque Pablo Neruda de Malakoff.

Les élus départementaux approuvent l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 8 000 € à l'association Libraires en Seine, au titre de l'année 2022. L'avenant n°1 définissant les modalités de versement de la subvention est approuvé.

L'assemblée départementale approuve l'avenant de prorogation d'un an du contrat local d'éducation artistique (CLEA), à conclure entre l'Etat, le Département des Hauts-de-Seine, et les communes de Nanterre et de Colombes.

Les élus départementaux approuvent l'attribution, aux communes de Colombes et Nanterre, d'une subvention de 9 000 € chacune au titre de l'année 2022. L'avenant n° 3 au CLEA 2019-2021, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et les communes de Colombes et Nanterre, est approuvé.

L'assemblée départementale approuve l'attribution de 3 subventions, pour un montant total de 18 000 €, au titre du dispositif « Plan musiques actuelles » dans le cadre du soutien aux artistes en voie de professionnalisation, pour 2022 :

- 7 000 € alloués à OFF SHORE,
- 4 000 € alloués à Nowedays Records,
- 7 000 € alloués à Ovni Party.

Les élus départementaux attribuent une subvention de 113 000 € à l'association Plus de Sons pour l'organisation du Festival Rock en Seine 2022, qui se déroulera les 25, 26, 27, 28 et 30 août 2022.

Les conventions correspondantes sont approuvées.

L'assemblée départementale approuve l'attribution, à la SAS Encore productions, d'une subvention de 50 000 € pour l'organisation de l'exposition *Aquamater*, présentée sur le parvis de La Défense du 22 mars au 22 septembre 2022.

Musée départemental Albert-Kahn – Actualisation des conditions générales de vente – Billetterie en ligne. L'assemblée départementale approuve les nouvelles conditions générales de vente en ligne pour le Musée départemental Albert-Kahn, applicables à partir du 1er avril 2022.

Musée Départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Saint-Flour Communauté.

L'assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de vingt-quatre autochromes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et Saint-Flour Communauté, en vue de leur présentation, du 17 juin au 19 novembre 2022, dans le cadre de l'exposition intitulée « *L'été 1916* » et du dispositif numérique associé.

Musée Départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Association Le Jeu de Paume.

L'assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions d'un film et de quatre photogrammes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Association le Jeu de Paume, dans le cadre de l'exposition intitulée « *Jean Painlevé. Les pieds dans l'eau* », présentée du 8 juin au 18 septembre 2022.

Musée départemental Albert-Kahn – Dépôt et prêts d'œuvres – Avenants. L'assemblée départementale approuve les avenants aux conventions de dépôt, à titre gratuit, dans le cadre de la réouverture du parcours permanent du musée départemental Albert-Kahn, et de l'exposition temporaire inaugurale intitulée « *Autour du Monde. La traversée des images, d'Albert Kahn à Curiosity* ».

Musée départemental Albert-Kahn – Autorisation d'utilisation à titre gratuit – Association Urasenke-Konnichian.

L'assemblée départementale approuve le contrat portant autorisation d'utilisation, à titre gratuit, de la maison « Seiyu-an » et du pavillon de thé au profit de l'association « Urasenke-Konnichian », à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association « Urasenke-Konnichian », en vue de l'organisation de cérémonies de thé dans la tradition japonaise.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt – Commune de Saint-Cloud – Célébration

de la fête japonaise du Hanami. L'assemblée départementale approuve la convention de prêt d'œuvres, à titre gratuit, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Saint-Cloud, dans le cadre de l'exposition dossier intitulée « *Le décor Kakiemon, céramiques de Chantilly et de Saint-Cloud* », présentée du 1er au 24 avril 2022, au Château du Domaine départemental de Sceaux.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Convention tripartite – Azimut et Théâtre des

Gêmeaux – Avril 2022. L'assemblée départementale approuve la convention tripartite à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, l'Azimut et le Théâtre des Gêmeaux, relative aux représentations

des 9, 10, 16 et 17 avril 2022, dans le cadre de la programmation des *Grandes Heures de Sceaux* au Musée du Domaine départemental de Sceaux.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Convention d'occupation domaniale – Association Sportive de Bourg-la-Reine. L'assemblée départementale approuve la convention, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association sportive de Bourg-la-Reine, fixant les conditions d'occupation domaniale à titre gratuit, du Domaine départemental de Sceaux pour l'organisation d'une journée d'initiation à l'escrime, le 3 avril 2022.

Groupement de commandes – Maison de Chateaubriand – Les Musicales de la Vallée-aux-Loups 2022. L'assemblée départementale approuve la création d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association Les Musicales de la Vallée-aux-Loups, en vue de la passation du marché public d'achat de droits d'exploitation de spectacles, dans le cadre de la représentation de l'édition 2022 des Musicales de la Vallée-aux-Loups, programmé les 21 et 29 mai et 5 juin 2022, au sein du Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand et à l'Arboretum. La convention constitutive du groupement de commandes est approuvée, le Département des Hauts-de-Seine assurera les missions de coordinateur du groupement.

Direction des archives Départementales – Contrat de dépôt – Fonds d'archives de la Jeunesse ouvrière chrétienne – Avenant n° 3. L'assemblée départementale approuve le dépôt aux Archives départementales, d'une partie du fonds d'archives de la Jeunesse ouvrière chrétienne, pour conservation et valorisation.

Parrainages – Chorus 2022. L'assemblée départementale approuve les conventions de parrainages à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et respectivement les sociétés Nova Régie, Bon Esprit SAS, BFM Paris, Paris Mômes, Konbini et Les Echos Le Parisien médias, définissant les modalités de parrainage pour la communication et la valorisation du festival « Chorus des Hauts-de-Seine 2022 ».

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Musée départemental Albert-Kahn – Constitution servitude de passage – Société ENEDIS. L'assemblée départementale approuve la convention portant constitution de servitude, à titre gratuit, au profit de la société ENEDIS, pour le passage de lignes électriques souterraines au droit de la parcelle départementale située au 14 rue du Port à Boulogne-Billancourt.

Maison de Chateaubriand – Diagnostic préventif d'archéologie. L'assemblée départementale approuve la convention et son avenant avec l'Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine relatifs à la réalisation de diagnostic d'archéologie préventive sur le site du parking de la maison de Chateaubriand, 87 rue de Chateaubriand à Châtenay-Malabry, dans le cadre de l'opération de création d'une extension pour la mise en œuvre d'un projet culturel pour la maison de Chateaubriand.

Pôle social de Villeneuve-la-Garenne – Convention d'occupation domaniale – Association LADAPT 92. L'assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association LADAPT 92, autorisant l'occupation domaniale d'un bureau au sein des locaux du pôle social de Villeneuve-la-Garenne situés 54 avenue du Maréchal Leclerc à Villeneuve-la-Garenne.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET NAVIGABLES

Passerelle des Louvresses – Convention de gestion et d'entretien – Commune de Gennevilliers. L'assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Gennevilliers, portant sur la gestion et l'entretien de la passerelle des Louvresses.

Voirie – Convention de partenariat – Appel à projets urbains innovants – Paris La Défense. L'assemblée départementale approuve la convention de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et l'EPL Paris La Défense, en vue du lancement de l'appel à projets urbains innovants à La Défense sur le boulevard Patrick-Devedjian.

EDUCATION

Sectorisation des collèges – Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Colombes et Courbevoie. Les secteurs de recrutement des collèges de Boulogne-Billancourt, Asnières-sur-Seine, Courbevoie et Colombes sont modifiés.

Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Affiliation de nouveaux organismes. L'assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif *Pass+* Hauts-de-Seine/Yvelines de sept nouveaux organismes sportifs et culturels.

Convention de partenariat – Subvention sensibilisation et formation – Fondation pour la Mémoire de la Shoah. L'assemblée départementale décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 au bénéfice de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, d'un montant maximum de 35 000 €.

Collège La Fontaine du Roy – Parc de stationnement réhabilitation et financement – Ville d'Avray. L'assemblée départementale approuve la convention avec l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, relative à la réalisation et au financement de travaux dans le parc public de stationnement La Fontaine du Roy à Ville-d'Avray, dans le cadre de l'opération de réhabilitation du collège Fontaine du Roy.

Contrat de partenariat – Collège Georges Pompidou – Rapport annuel du partenaire 2020. L'assemblée départementale prend acte du rapport annuel relatif à l'exercice 2020 présenté par la Société Château du Loir Exploitation, chargée de la conception, du financement, de la réalisation, de la maintenance et de l'exploitation du collège Pompidou à Courbevoie.

COMMANDE PUBLIQUE

Compte-rendu des marchés et avenants – Septembre-décembre 2021. L'assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants, conclus par le Président du Conseil départemental pendant la période du 1er septembre au 31 décembre 2021.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Assainissement – Convention de transfert d'ouvrages – EPT Paris Ouest La Défense. L'assemblée départementale approuve la convention de transfert d'ouvrages d'assainissement entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense.

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance – Ville de Bagneux. L'assemblée départementale approuve la convention portant stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la commune de Bagneux. Cette convention comporte trois axes thématiques qui concernent directement ou indirectement le Département au titre de ses compétences de droit commun :

- les mineurs et jeunes majeurs ;

- l'accès au droit, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
 - la tranquillité publique, résidentielle et cadre de vie.
- Ces axes s'inscrivent dans la politique jeunesse du Département.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES

Autonomie – Casques de réalité virtuelle pour EHPAD et résidences autonomie. L'assemblée départementale approuve la mise à disposition gratuite de casques de réalité virtuelle aux 108 EHPAD et aux 42 résidences autonomie du Département des Hauts-de-Seine, dès cet été.

Ce dispositif a été expérimenté dans 4 structures du Département. Le bilan, réalisé après quelques mois d'utilisation des casques, a mis en lumière les apports de ce dispositif, soulignés de façon unanime par l'ensemble des usagers (personnel et résidents). Tous les types de résidents ont pu bénéficier des technologies immersives, à différents moments de leur parcours, avec un accompagnement adapté.

Délégation de gestion CFPPA 92 à l'agence Autonomy. L'assemblée départementale autorise le Président du Département ou l'un de ses représentants à :

- verser les concours financiers décidés dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées des Hauts-de-Seine à un tiers,
- signer les conventions de financements annuelles ou pluriannuelles conclues entre des porteurs de projets et le Département des Hauts-de-Seine, ainsi que leurs éventuels avenants, décidés dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,
- déléguer au groupement d'intérêt public l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie ainsi qu'à tout autre membre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées des Hauts-de-Seine, la gestion de certains concours financiers de la CNSA dans le cadre de la Conférence,
- à signer les conventions de délégation de gestion afférentes, ainsi que leurs éventuels avenants.

L'assemblée départementale précise que la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées des Hauts-de-Seine réunit des représentants :

- du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France ;
- de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, au titre du régime de base de l'assurance vieillesse ;
- de la Caisse primaire d'assurance-maladie et de la Mutualité sociale agricole, au titre des régimes de base de l'assurance maladie ;
- de l'Agence nationale de l'habitat dans le département ;
- de l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc) et de l'Association pour le régime complémentaire des salariés (Arrco), au titre des fédérations d'institutions de retraite complémentaire ;
- de la Mutualité française, au titre des organismes régis par le code de la mutualité ;
- de la Caisse Primaire de l'assurance maladie ;
- de l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie, au titre de « toute autre personne physique ou morale concernée par les politiques de prévention de la perte d'autonomie », avec l'accord des membres de droit ;
- sur décision de leur assemblée délibérante, de collectivités territoriales autres que le département et d'établissements publics de coopération intercommunale ;
- sous réserve de l'accord de la majorité des membres de droit, de toute autre personne physique ou morale concernée par les politiques de prévention de la perte d'autonomie.

Foyers de jeunes travailleurs – Aides et conventions – 2022. L'assemblée départementale approuve, au titre de l'année 2022, une aide financière du Département aux foyers de jeunes travailleurs, selon les modalités de calcul suivantes :

- versement d'une aide au fonctionnement de la structure est conditionné à l'accueil d'une part minimale de 50 % de jeunes altoiséquanais, c'est-à-dire de jeunes originaires et/ou ayant une activité dans les Hauts-de-Seine, et son montant varie en fonction de la capacité d'accueil du foyer :
 - o structures ayant moins de 51 lits : 37 661 € pour 12 mois de fonctionnement ;
 - o structures ayant entre 51 et 120 lits : 43 311 € pour 12 mois de fonctionnement ;
 - o structures ayant plus de 120 lits : 45 194 € pour 12 mois de fonctionnement.

- versement d'une aide à l'accompagnement socio-éducatif du jeune résident hautsévranais orienté par un service du Conseil Départemental – les services de solidarité territoriale (SST), les services d'accueil familial (SDAF), les services d'évaluation des mineurs non accompagnés (SEMNA) – ou par les établissements autorisés et financés par le Département – clubs de prévention spécialisée et foyers habilités à l'aide sociale à l'enfance notamment –, d'un montant forfaitaire de 41 522 € (pour 12 mois de fonctionnement) et avec un objectif d'accompagnement individualisés défini comme suit :

- 12 % des nuitées à réaliser pour des jeunes orientés par le Département pour les 50 premiers logements ;
- 8 % des nuitées à réaliser pour des jeunes orientés par le Département du 51ème au 120ème logement
- 6 % des nuitées à réaliser pour des jeunes orientés par le Département au-delà du 121ème logement.

Les élus départementaux allouent des aides pour un montant total de 1 711 773 € aux 21 associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs pour l'année 2022. Le modèle de convention entre le Département et chacune des associations gestionnaires de FJT des Hauts-de-Seine est approuvé.

Contacts presse

Muriel HOYAUX

Amélie CHABUET

01 47 29 35 78 / presse92@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

